

Quelques mois plus tard, Norbert Metz eut encore une fois l'occasion d'insister — trop pour la majorité de l'opinion publique — sur les égards à prendre envers la Prusse.

Lorsque tous les journaux du pays sauf la « *Luxemburger Zeitung* » eurent pris nettement position contre notre voisin de l'Est qu'ils accusaient de velléités annexionnistes, Norbert Metz, à la suite d'un article de la « *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* » dirigé contre la presse luxembourgeoise, interpella le gouvernement dans la séance de la Chambre du 2. 3. 1871 afin d'être éclairé sur le point de savoir s'il y a eu des attaques de nos journaux « et si, dans ce cas, ils n'étaient pas de nature à pouvoir nous amener un nouveau conflit diplomatique. » Le lendemain il alla encore plus loin en demandant au gouvernement d'intervenir pour empêcher qu'à l'avenir paraissent des articles « qui pourraient nous compromettre vis-à-vis de notre grand voisin l'Allemagne. »

Comme on en voulait à Norbert Metz de cette attitude, il essaya de l'expliquer comme suit : en disant que s'il avait toujours soutenu la liberté de la presse, il l'avait « considérée comme devant servir aux affaires intérieures du pays. » Pour lui il fallait faire « une différence entre la liberté de la presse largement exercée dans les affaires intérieures du pays, et la même liberté exercée vis-à-vis de l'étranger. »

Le directeur-général de la Justice, H. Vannérus, ayant répliqué que le gouvernement avait fait son devoir et que le parquet avait toujours poursuivi les écarts de la presse, il n'oublia pas de souligner l'agressivité des journaux allemands. A la remarque du représentant du gouvernement que l'Allemagne « n'avait pas sujet d'intervenir à cause des productions de l'imprimerie », Norbert Metz eut la sagesse de ne plus insister. (52)

Les appréhensions des Luxembourgeois à l'endroit de la Prusse n'arrivant pas à s'apaiser, on comprend que la requête qu'un Comité de Salut public allait remettre au prince Henri se couvrait vite de 44 860 signatures.

En janvier 1872 la « *Luxemburger Zeitung* » se fit le propagateur des idées du groupe Metz tendant à recommander au gouvernement d'engager des pourparlers avec le Reich au sujet de la convention ferroviaire comportant aussi le renouvellement du traité d'Union douanière.

L'émotion fut grande et gagna même le prince Henri qui, au cours du banquet du 15 janvier offert par la Chambre à son président de Scherff, et sous l'effet du Roederer, se laissa entraîner à prononcer le mot de traître, ce qui fut pris en mauvaise part par Paul de Scherff et Norbert Metz. A tort d'ailleurs, car il semble que l'épithète devait frapper les fameux correspondants luxembourgeois de journaux étrangers qui se plaisaient en articles conçus « dans un sens hostile au pays. » Appliqué à ces pêcheurs en eau trouble, le mot de traître fut approuvé par la Chambre tout entière, en sa séance du 7 février et à